

# ARCHEVÊCHÉ DE MARSEILLE

**Communiqué – 13 mars 2020**

**« N'ayez pas peur ! »**

*« Qui pourra nous séparer de l'amour du Christ? la détresse? l'angoisse? la persécution? la faim? le dénuement? le danger? le supplice? Oui, en tout cela nous sommes les grands vainqueurs grâce à celui qui nous a aimés. J'en ai la certitude : ni la mort ni la vie, ni les esprits ni les puissances, ni le présent ni l'avenir, ni les astres, ni les cieux, ni les abîmes, ni aucune autre créature, rien ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu qui est en Jésus Christ notre Seigneur »* (Rm. 8, 35-37). C'est cette foi qui nous appelle à prendre notre part des épreuves du monde. En nous recommandant à la prière de ceux qui nous ont précédés, en particulier Mgr de Belsunce et le Bienheureux Jean-Baptiste Fouque, nous sommes appelés à vivre ce devoir de solidarité et à porter la lumière de l'espérance.

À la suite du discours du Président de la République et des annonces faites par le Premier Ministre visant à enrayer la diffusion du coronavirus, le diocèse de Marseille est appelé à prendre des mesures concrètes, à la suite des recommandations exprimées par la Conférence des évêques de France. Leur observation permettra à la fois de participer à l'effort pour protéger les populations, mais aussi à permettre à la vie ecclésiale de se poursuivre dans les meilleures conditions. Je vous rappelle que demeurent valables les précautions que nous avons prises dans le communiqué du 29 février dernier :

- S'abstenir du geste de paix dans la liturgie ;
- Se laver les mains avec un gel hydro-alcoolique avant et après avoir distribué la communion ;
- Recevoir la communion dans la main ;
- Vider les bénitiers.

## **1. Activités parascolaires des jeunes (catéchèse, aumônerie, œuvres de jeunesse, mouvements divers, patronages, pèlerinages, etc.)**

Il est nécessaire de surseoir à ces activités jusqu'à l'expiration des mesures d'exception.

## **2. Pèlerinages et veillées**

Il est demandé d'annuler les pèlerinages et veillées de prière prévus dans cette période où sont valables les mesures d'exception.

## **3. Célébration des messes**

Les rassemblements de plus de 100 personnes étant désormais interdits, la célébration des messes dominicales sera elle aussi limitée à ce nombre de participants. Sur les recommandations de la Conférence des évêques de France, il est suggéré de ne remplir qu'une chaise sur deux (ou respecter 1 mètre de distance sur les bancs) et de laisser une rangée vide entre chaque banc occupé.

#### **4. Célébration des baptêmes, mariages et obsèques**

##### **- Obsèques**

Il est demandé que la célébration des obsèques soit réservée à la famille directe (parents, enfants, petits-enfants, frères et sœurs). Il est possible que le prêtre ou le ministre puisse également proposer la bénédiction directement au cimetière ou au crématorium. À l'expiration de ces mesures, une messe solennelle sera célébrée par l'Archevêque à la cathédrale ou à Notre-Dame de la Garde pour toutes les personnes décédées durant cette période. Les prêtres sont également invités à offrir la célébration eucharistique pour ces personnes durant le temps où ces mesures doivent être observées.

##### **- Baptêmes et mariages**

Il sera observé les mêmes dispositions quant à l'assistance réservée à la famille proche. On recommandera, si possible, le report de la célébration.

#### **5. Personnes de plus de 70 ans**

Afin de se protéger, les personnes de plus de 70 ans ou porteuses de maladies chroniques sont clairement invitées à rester chez elles et sont dispensées par l'Archevêque du précepte dominical.

Ces mesures feront l'objet d'une adaptation au fur et à mesure de l'évolution de la situation et de la promulgation d'éventuelles mesures gouvernementales supplémentaires. Des informations vous seront données régulièrement.

Je rappelle que la prière chrétienne peut être vécue de bien des manières et en tout lieu, même en-dehors de l'église. La prière « domestique », rassemblant une ou plusieurs familles ou groupes d'amis, constitue une véritable occasion de progrès spirituel et de rencontre du Seigneur. Le diocèse déploiera tous ses efforts pour favoriser cette prière par tous les moyens qui seront possibles (dépliants, applications, Internet, médias, etc.). Les églises demeureront ouvertes et les fidèles y auront libre accès pour la prière personnelle. J'invite tout particulièrement les chrétiens à prier pour les peuples plus vulnérables et plus exposés et qui ne bénéficient pas des ressources d'assistance médicale dont nous disposons.

Que chacun soit remercié de l'observation de ces mesures de précaution. Cette fidélité sera le meilleur signe de notre responsabilité et un véritable témoignage de notre foi ainsi que de notre solidarité avec l'ensemble de nos concitoyens. Continuons de prier pour que la planète soit libérée de ce fléau. Prions pour tous ceux et celles qui sont touchés par cette maladie et pour les soignants. Je déposerai moi-même un cierge à Notre-Dame de la Garde à cette intention ce dimanche 15 mars. Je vous invite à vous unir à ce geste par votre prière.



**+ Jean-Marc Aveline**  
**Archevêque de Marseille**